

COMMENT INTÉGRER LE LYCÉE INTERNATIONAL MONTEBELLO ?

Quelle que soit la classe souhaitée, les démarches sont identiques pour tous les nouveaux élèves, même ceux revenant de l'étranger ou issus d'un établissement privé.

EN CLASSE DE SECONDE

1. Si l'élève est actuellement en 3^{ème}

La **procédure** d'affectation en seconde se déroule au troisième trimestre **dans le collège d'origine** :

- les fiches d'affectation sont remises aux familles par le collège : quatre vœux hiérarchisés recensant tous les établissements demandés, publics comme privés, sont possibles, le dernier vœu étant obligatoirement le lycée public de secteur,
- le collège effectue la saisie informatique des vœux de la famille dans AFFELNET et remet à la famille le document récapitulant les vœux saisis.

C'est l'Inspecteur d'Académie du Nord qui affecte l'élève dans l'établissement, en fonction

- de ses vœux,
- de son domicile et donc de son collège public de secteur,
- de ses notes pour les codes particuliers d'affectation qui ne sont pas sectorisés, **sous réserve des places disponibles.**

Les familles auront connaissance de la décision à la fin de la dernière épreuve du Brevet et viendront ensuite **inscrire** leur enfant, munies de l'avis d'affectation et des documents requis, **obligatoirement dans les 3 jours qui suivent** (les documents d'inscription à remplir sont mis en ligne sur le site de l'établissement), **faute de quoi la place affectée sera considérée comme vacante** et pourra être réattribuée en fonction des demandes.



■ Deux codes particuliers d'affectation

- Section européenne allemand
- Section européenne espagnol

Attention : tous les lycées de l'académie proposant une section européenne anglais, il n'y a **pas d'affectation académique particulière pour l'euro anglais.**

C'est au moment de l'inscription dans l'établissement que la demande se fait et est ensuite **étudiée en fonction du dossier et des places disponibles.**

■ Deux sections à recrutement spécifique

- la 2nde internationale britannique - SIB (anglais),
- la 2nde binationale Bachibac (espagnol).

Pour ces deux sections, les élèves **sont admis après réussite à des tests d'entrée** (les dossiers de demande d'inscription aux tests d'entrée sont à télécharger sur le site avant la mi-mars).

Les tests d'entrée en SIB et en Bachibac se déroulent en général fin mars.

■ Pour les LV3

- Chinois,
- Espagnol,
- Italien,
- Japonais,
- Néerlandais,
- Polonais,
- Portugais.

Une fois affecté au **lycée Montebello mis en vœu 1** sur AFFELNET, il est **possible de demander une LV3 ou de cumuler LV3 et section européenne** lors de l'inscription.



2. Si l'élève est actuellement en 2nde et souhaite son maintien dans le niveau au lycée Montebello

Le maintien en 2nde est soumis à la procédure AFFELNET de fin de 3^{ème} pour une réinscription en 2nde.

Une priorité est donnée aux élèves demandant à être réaffectés dans le même établissement.

C'est le lycée d'origine qui suit la procédure d'affectation et qui opère les saisies informatiques.





EN CLASSE DE 1^{ÈRE}

La **procédure d'affectation** se déroule après les conseils de classe du 3^{ème} trimestre de 2^{nde}, de la même manière qu'en fin de 3^{ème} et l'affectation est prononcée par l'Inspecteur d'Académie à la fin du mois de juin, **en fonction des places disponibles dans l'établissement.**

- **pour les séries générales ES, L et S**, la priorité est donnée aux élèves de l'établissement.
- **pour la série STMG**, aucune priorité n'est donnée aux élèves de l'établissement.

Les familles auront connaissance de la décision d'affectation à la fin du mois de juin et **les inscriptions se feront obligatoirement dans les 3 jours qui suivent l'affectation** faute de quoi la place affectée sera considérée comme vacante et pourra être réattribuée par les services du rectorat en fonction des demandes.



EN CLASSE DE TERMINALE



Les demandeurs extérieurs doivent adresser au Proviseur une **lettre explicative et motivée**, au début du mois de juin, **avec toutes les précisions utiles pour les options demandées et joindre les bulletins de l'année scolaire précédente et de l'année en cours (3^{ème} trimestre y compris).**

Quelle que soit la demande, le nombre de places est très limité pour un accueil d'élèves extérieurs car la priorité est donnée aux élèves de l'établissement venant de 1^{ère} ou redoublant leur terminale, suite aux résultats du baccalauréat.

Il ne sera donc pas possible de fournir une réponse aux familles avant les résultats du 2nd groupe, avec inscription immédiate avant la fermeture de l'établissement, le 13 juillet.

